

## Compte rendu CAPD du 1er Avril 2010

Avant l'ouverture des travaux de cette commission, le SNUipp a fait une déclaration en début de séance (cf :<http://95.snuipp.fr/spip.php?article1401>) qui portait sur les points suivants : Revalorisation, Temps partiels, Frais de déplacement, Application Affelnet

**Temps partiel** : Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur le temps partiel à 80%. L'IA répond favorablement à notre demande de réintroduire l'année prochaine cette quotité dans la circulaire départementale.

Les collègues qui se sont engagés dans la démarche initiée par le SNUipp verront leur demande de cette année examinée au cas par cas par l'IA. , l'IA va examiner les situations des collègues qui ont fait la demande de la quotité de 80% et pourra donner une suite favorable dans certains cas.

**Frais de déplacement** : Le 24 mars nous avons découvert sur le site de l'inspection académique du Val d'Oise, sous la rubrique Espace administratif, un lien intitulé : " La circulaire du 24 février 2010", précisant les règles relatives au traitement des frais de déplacement. Nous constatons que ce texte est en rupture avec les dispositions départementales et que les engagements pris ces dernières années ne seront pas tenus.

Nous serons reçus en audience sur cette question par l'IA. Nous interviendrons pour réaffirmer notre exigence que l'Etat prenne toutes les dispositions nécessaires pour garantir à tous les personnels d'être remboursés, dans des délais «raisonnables», de l'intégralité des frais de déplacement qu'ils engagent lors de l'exercice de leurs missions.

**Application Affelnet** : Les représentants de l'IA ont pris note des éléments que nous avons signalés dans notre déclaration. Ils font part de remontés du terrain différentes de celles signalées par les organisations syndicales. Ils insistent sur les enjeux en terme d'équité sur les affectations en 6ème dans un contexte de suppression de la carte scolaire dans le secondaire.

### Points à l'ordre du jour de la CAPD

- Codification des fiches de voeux des prioritaires
- Candidats sur postes spécifiques (référents, directeurs spécialisés, CPC, ASH)
- Demandes de mise en disponibilités

#### 1) Permutations

Au niveau national, cette année, le taux de satisfaction aux permutations a légèrement augmenté (37,8% au lieu de 35,7% en 2009).

Cependant, ce résultat reste en deçà des résultats obtenus les années précédant les rigueurs budgétaires et les changements de règles des permutations. Il en est de même pour les satisfactions de rapprochements de conjoints qui passent de 63,6% en 2009 à 65,3% en 2010.

Pour les autres, le recul, constaté lors du changement de règles, est confirmé avec 23,6% de taux de satisfaction pour les demandes pour convenances personnelles.

Sur le Val d'Oise, à l'issue de la première phase des demandes de changements de département, 265 collègues ont obtenu une mutation sur un total de 589 demandes.

Le taux de satisfaction des demandes de rapprochement de conjoint est au dessus de la

moyenne nationale puisque sur 139 demandes, 119 sont satisfaites, ce qui représente 85,61 %.

Par contre, sur 178 demandes pour convenances personnelles, seules 74 sont satisfaites.

Nous intervenons auprès de l'IA afin que toutes les situations sociales et médicales qui n'ont pas pu être satisfaites puissent être étudiées avec toute l'attention nécessaire dans le cadre du mouvement complémentaire (INEAT / EXEAT)

### **Rappel :**

Les demandes d'ineat – exeat sont à transmettre avant le 23 avril 2010 :

<http://95.snuipp.fr/spip.php?article1389>

### **Annulation de permutations**

Toutes les demandes d'annulation de permutations devraient être accordées dès lors qu'elles sont motivées (situation personnelle qui a changé...). Nous sommes intervenus pour demander que tous ces collègues soient au plus vite contactés par les services de l'IA pour qu'ils puissent participer au mouvement à TP. Compte tenu de la particularité de ces situations, nous avons demandé que des dispositions soient prises pour permettre à ceux qui le souhaitent d'être reconduits à titre provisoire sur leur poste actuel.

### **2) PRIORITES MOUVEMENT**

L'IA nous a communiqué la liste des collègues prioritaires au mouvement (par priorité médicale ou suite à une mesure de carte scolaire) ainsi que les codes affectés aux différents vœux des collègues, que nous avons vérifiés au cours de la CAPD.

**Evolutions :** On constate une augmentation importante du nombre de priorités accordées. 19 priorités médicales au titre du handicap ou d'une maladie grave relevant du code de la sécurité sociale ont été accordées pour le mouvement à titre définitif. Pour les autres demandes, elles seront examinées dans le cadre du mouvement provisoire à l'issue du mouvement à titre définitif. Conformément à la définition de cette nouvelle priorité, le code prioritaire n'a pas été affecté systématiquement sur tous les vœux formulés mais uniquement sur ceux qui sont susceptibles d'améliorer les conditions de travail du collègue concerné.

### **Priorités carte scolaire**

Après avoir vérifié que les collègues qui bénéficiaient d'une priorité de carte avaient bien utilisé leur priorité et les codes de priorités attribués pour le mouvement à TD, nous sommes intervenus pour que l'IA recontacte les collègues qui n'ont pas participé par priorité. En effet, compte tenu des conditions de participation au mouvement et du délai très court accordé aux prioritaires, il nous semble important de s'assurer que ces collègues ont bien fait le choix de ne pas participer par priorité et qu'ils ont mesuré toutes les conséquences d'une telle démarche.

### **3) MOUVEMENT POSTES SPECIFIQUES**

L'IA nous a transmis la liste des collègues qui postulent au mouvement à TD sur un poste spécifique (ASH, CPC, référents).

Pour certains collègues, des vœux ont été neutralisés par les services sur leur fiche mouvement car ces collègues ne peuvent, pour diverses raisons, postuler sur certains postes. Nous vous invitons à nous contacter afin d'en prendre connaissance au plus vite.

Les référents ayant fait fonction en 2009/2010 ont bénéficié d'un code prioritaire sur leur poste de faisant fonction sous réserve que le poste ait fait l'objet d'un appel à candidatures. Tous les postes spécifiques (CPC, Référents, ASH, Direction d'établissements spécialisés ...) et toutes les demandes de priorités (itinérants, référents faisant fonction cette année, carte scolaire...) ont été examinées lors de cette CAPD.

Le SNUipp est intervenu sur la situation des collègues référents exerçant sur des postes partagés pour que des dispositions soient prévues afin qu'ils bénéficient de priorité comme les autres collègues...L'IA fait part de « difficultés » pour l'implantation de ces postes et souhaite différer d'un an après avoir procédé à un rééquilibrage définitif de ces postes sur le département. L'IA envisage de répondre donc en deux temps :

- attribuer une priorité cette année à titre transitoire au mouvement provisoire
- attribuer une priorité au TD l'année prochaine

Nous rappelons une disposition particulière pour les référents : les collègues ayant fait fonction peuvent être affectés à TD sur leur poste même si celui-ci ne se libère qu'après les opérations du mouvement à TD

Nous avons procédé lors de cette commission à l'examen de toutes les demandes et vérifié que les procédures ont été respectées. Le SNUipp est intervenu sur toutes les situations individuelles.

#### **4) ALLEGEMENT DE SERVICE**

Depuis avril 2007, il existe « un dispositif souple et gradué de mesures permettant de traiter de manière individualisée chaque situation particulière de personnel en difficultés professionnelles pour des raisons de santé.»

Ce dispositif s'articule autour de deux modalités qui n'ont pas le même objectif :

##### **1 – L'aménagement du poste de travail**

##### **2 – L'affectation sur poste adapté**

Nous avons signalé à l'IA que des collègues en difficultés professionnelles pour des raisons de santé se retrouvent contraints de demander des temps partiels pour continuer à exercer le métier. Nous souhaitons que soient engagée une réflexion suivie d'une décision pour la rentrée prochaine sur un renforcement de la dotation départementale et sur les modalités d'attribution...L'IA nous a assuré que toutes les situations seraient examinées et les allègements de service accordés dès lors qu'ils étaient justifiés par une situation médicale.

#### **5) DISPONIBILITES**

Toutes les demandes de disponibilité ont été accordées, 149 au total. Certains collègues en disponibilité cette année n'ont pas encore fait connaître leur intention à l'IA pour l'année 2010/2011. Nous les invitons à se rapprocher rapidement des services.

#### **6) ASH**

A ce jour, il semble que peu de collègues aient postulé à titre provisoire pour exercer sur les postes en ASH. Peu de fiches sont remontées aux services de l'IA. Nous avons demandé qu'une nouvelle campagne de sensibilisation soit effectuée pour permettre aux collègues qui n'ont pas encore fait acte de candidature par méconnaissance de le faire.